

# PROGRAMME DE SUBVENTION à l'achat de produits d'hygiène durables



PROGRAMME ZÉRO-DÉCHET DE LA MRC DE CHARLEVOIX

L'objectif est de réduire la consommation de produits polluants, à usage unique. La gestion des déchets est devenue un enjeu problématique pour les municipalités; la solution est donc de réduire la production de déchet à la source.

## PRODUITS ADMISSIBLES

- Produits d'hygiène féminine réutilisables (coupe menstruelle, culotte menstruelle, serviette hygiénique lavable);
- Culottes d'incontinence lavables pour adulte;
- Couches lavables pour bébé (achat ou location);
- Petits sacs de transport réutilisables pour couches lavables souillées

## ÉTAPES

- 1 Remplissez le formulaire de demande.
- 2 Vous recevrez un accusé de réception par courriel.
- 3 Après analyse de vos pièces justificatives, vous recevrez un autre courriel vous donnant la réponse à votre demande.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

- **Formulaire de demande**
- **Preuve de résidence permanente valide pour l'année en cours** (résident depuis au moins 3 mois)
  - Pièces justificatives admissibles :
    - Compte de taxes
    - Permis de conduire
    - Facture de services d'Hydro-Québec
    - Facture de services de téléphonie
- **Factures d'achat du ou des produits**

*Pour être admissibles :*

  - Le montant total des factures doit être de minimum 35 \$ avant taxes.
  - Les articles et prix concernés doivent être surlignés sur chaque facture, le total de vos achats concernés doit être écrit au bas des factures.
  - Il est possible de cumuler plusieurs factures et de les envoyer toutes en même temps.
  - Les achats doivent avoir été effectués maximum 12 mois avant la date de la requête.
  - Pour les achats en ligne, l'adresse de livraison doit être la même que l'adresse de résidence.
  - Les taxes, frais de livraison et de douane ne sont pas admissibles pour un remboursement.
  - Pour les achats d'occasion : une facture manuscrite comprenant les adresses, noms et signatures de la personne qui vend ET de la personne qui achète, ainsi que la date de l'achat, doit être fournie.

*Le programme de financement fonctionne sous la forme du premier arrivé, premier servi jusqu'à épuisement du montant annuel de subvention. Vous pouvez obtenir jusqu'à 50% du coût d'achat avant taxes, jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne par année. Le budget alloué pour ce programme est de 5000 \$/an.*

*Il est possible de faire une demande par personne par année (ou une demande par enfant par année, pour les produits pour bébé).*

- **Photo du produit acheté**
- **Pour les produits pour bébés**

*Fournissez les documents suivants :*

- Preuve de naissance de l'enfant (l'enfant doit avoir maximum 24 mois au moment de la demande).

*Pièces justificatives admissibles :*

- Acte de naissance ou
  - Document signé par un médecin ou une sage-femme si l'enfant naît dans les 3 prochains mois.
- Contrat de service de location de couches lavables pour 12 mois (le cas échéant).
- Dans le cas d'une demande effectuée pour une mineure, la personne responsable de la demande doit fournir une preuve établissant qu'elle est le parent ou le tuteur légal de la mineure ainsi que sa date de naissance en fournissant un des documents suivants :
    - Acte de naissance
    - Déclaration de naissance
    - Ordonnance du tribunal
    - Tout autre document prouvant ce fait et jugé pertinent par l'administration

**Notes :**

Les documents de la demande peuvent être envoyés en format numérique ou pris en photo et envoyés par courriel.

Pour les achats en ligne, les bons de commande sont acceptés, une preuve de paiement doit toutefois être transmise, par exemple un relevé de carte de crédit.

***Retourner le tout au Service de gestion des matières résiduelles  
par courriel à [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)  
par la poste au 4, Place de l'église, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1T2  
[mrccharlevoix.ca](http://mrccharlevoix.ca)***

